



De M..... et de M.....

Date et heure du mariage :

N° de l'acte : _____

Le dossier doit être déposé complet 4 semaines avant la date du mariage.
Son enregistrement, qui s'effectue obligatoirement en présence du couple,
nécessite en moyenne une demi-heure.
Il appartient aux futurs époux de déterminer l'ordre du nom dans l'acte de
mariage.

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier

Dossier complet déposé le :	M.....	M.....
1. Attestations individuelles (documents ci-joints)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Renseignements communs (document ci-joint)		<input type="checkbox"/>
3. Copie intégrale des actes de naissance * (délivrée par la mairie du lieu de naissance et de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier complet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Pièces d'identité (Carte National d'Identité ou Passeport) (justificatif de l'identité au moyen d'une pièce délivrée par une autorité publique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Justificatif de domicile (Facture gaz, électricité, télécom, avis impôts...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ celui des parents si futurs époux non domiciliés sur la Commune de MARGAUX-CANTENAC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Copie de l'acte de décès du précédent conjoint (pour les personnes veuves)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Copie de l'acte de mariage avec mention de divorce (pour les personnes divorcées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Consentement du curateur ou du conseil de famille (pour les personnes placées sous curatelle ou sous tutelle) Consentement des parents (cas mineur émancipé) (décision rendue par le juge des tutelles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Avis médical (pour les personnes placées sous tutelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Certificat de contrat de mariage, le cas échéant (établi devant un notaire, à déposer au plus tard 10 jours avant le mariage)		<input type="checkbox"/>
11. Liste des témoins (document ci-joint) avec photocopie de leur pièce d'identité et de leur justificatif de domicile		<input type="checkbox"/>

Documents à fournir au dépôt du dossier, par une personne de nationalité étrangère

En plus des pièces à fournir indiquées sur la page précédente, la personne de nationalité étrangère doit présenter les documents suivants :

	M.....	M.....
1. Copie intégrale de l'acte de naissance * (datant de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier complet) Copie intégrale traduite par un traducteur assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux Un acte de naissance émanant d'une autorité étrangère doit être légalisé, visé ou apostillé (renseignements en mairie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale (datant de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier complet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Certificat précisant le caractère définitif d'un divorce (consulat ou ambassade du pays en France, traduit par un traducteur assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Certificat de coutume relatif aux lois du mariage du pays concerné (consulat ou ambassade du pays en France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Pièce d'identité (carte de séjour ou passeport)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Toute modification d'état civil d'un des futurs époux avant le mariage doit être signalée à la mairie par la production d'une nouvelle copie intégrale de l'acte de naissance

Organisation des cérémonies de mariages

1. Renseignements et réception des dossiers

Mairie de MARGAUX-CANTENAC - 12 Rue de la Trémoille
33460 MARGAUX-CANTENAC

- Lundi, Mardi, Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 9h00 à 12h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Téléphone : 05.57.88.71.36 Fax : 05.57.88.76.26

Mail : mairie@margaux-cantenac.fr

2. Lieu des célébrations

Les mariages sont célébrés dans la salle du conseil municipal.

Pour toute demande particulière liée à l'accessibilité, veuillez contacter le service administratif 3 mois au plus tard avant la date du mariage.

3. Publicité du mariage

La publication s'effectue par l'affichage des bans pendant 10 jours

- Dans la commune du lieu de mariage
- Dans la commune de domicile de chaque époux(se)

4. La cérémonie

Afin de ne pas perturber le bon déroulement de votre cérémonie, il vous est demandé d'être présents avec vos témoins et vos invités à l'heure indiquée.

L'échange des anneaux peut se faire au cours de la cérémonie après le consentement du couple.

BORDEREAU DE TRANSMISSION AU TGI
PIECES ANNEXEES AU REGISTRE DES ACTES DE MARIAGES

MARIAGE

De M et de M.....
célébré le
n° de l'acte : année :

DESIGNATION DES PIECES	Epoux(se)	Epoux(se)
Copie intégrale de l'acte de naissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de publication et de non opposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de contrat de mariage	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PIECES TRANSMISES LE

Il appartient aux futurs époux de déterminer l'ordre du nom dans l'acte de mariage

1^{er} NOM : 2^{ème} NOM :

➤ Contrat de mariage

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI NON

Si oui, nom et adresse du notaire :

.....

➤ Parenté

Avez-vous un lien de parenté ? OUI NON

Si oui : lequel ?

Avez-vous des enfants communs ? OUI NON

Si oui merci de présenter votre livret de famille lors du dépôt du dossier de mariage

Passage à l'église ? OUI NON

Numéros de téléphone où vous pouvez être contactés en cas de nécessité :

M. : domicile : portable :

M. : domicile : portable :

Quel sera votre domicile après le mariage ?

Commune et département (code postal) :

n°- nom de rue :

A , le A , le

Signature de M.

Signature de M.

futur époux

future épouse

Nom (en majuscules) :

(1^{ère} partie : 2^{ème} partie :)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Profession :

Commune de naissance :

Département :

Pays :

Date de naissance :

Nationalité :

➤ Domicile :

Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi. Art 74 du code civil.

Commune : Département (code postal) :

n° et rue :

➤ Résidence actuelle :

Commune : Département (code postal) :

n° et rue :

➤ Situation familiale :

Célibataire Veuf(ve)

Divorcé

Pacsé(e) le

Avec.....

Si veuf(ve) ou divorcé(e) :

Nom du précédent conjoint(e) :

Date du veuvage ou du divorce :

Suite au verso

Filiation :

Votre père

Nom :

(1^{ère} partie : 2^{ème} partie :)

Prénoms :

Profession :

Domicile

Commune :

Département ou pays :

n° et rue :

Décédé : oui non

Votre mère

Nom :

(1^{ère} partie : 2^{ème} partie :)

Prénoms :

Profession :

Domicile

Commune :

Département ou pays :

n° et rue :

Décédée : oui non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A....., le

Signature

Très important

En application de l'article 441-4 du code pénal, le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.

Les peines sont portées à quinze ans de réclusion criminelle et à 225 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission.

Toute correspondance doit être adressée à : Mairie de Margaux-Cantenac 12 rue de la Trémoille 33460 MARGAUX-CANTENAC Tel : 05.57.88.71.36 - fax : 05.57.88.76.26 -mairie-de-margaux@wanadoo.fr

MARIAGE DE

M ET M

PREMIER TEMOIN

NOM⁽¹⁾ : _____

Prénom(s) : _____

Régime matrimonial⁽²⁾ _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète)

DEUXIEME TEMOIN

NOM⁽¹⁾ : _____

Prénom(s) : _____

Régime matrimonial⁽²⁾ _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète)

PREMIER TEMOIN

NOM⁽¹⁾ : _____

Prénom(s) : _____

Régime matrimonial⁽²⁾ _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète)

DEUXIEME TEMOIN

NOM⁽¹⁾ : _____

Prénom(s) : _____

Régime matrimonial⁽²⁾ _____

Profession : _____

Domicile (adresse complète)

⁽¹⁾ Pour les femmes mariées ou veuves, inscrire le nom de famille suivi du nom d'usage.

⁽²⁾ Célibataire - veuf(ve) - divorcé(e) - mari(é)

Attention : pour chaque témoin un justificatif d'identité (photocopie d'une pièce d'identité) et de domicile (récent) doivent être produits au dépôt du dossier.

Les témoins doivent signer l'acte de mariage lors de la cérémonie.

Nota : Les témoins doivent être MAJEURS, sans distinction de sexe, de nationalité, de parenté ou autres. Deux conjoints peuvent être témoins ensemble.